

le marin

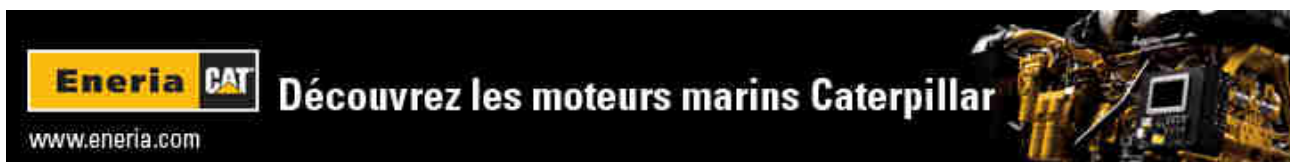
(/)



(http://www.lemarin.fr/modal_forms)
[/nojs/login](#)
[/modal](#)

[Shipping \(/secteurs-activites/shipping\)](#) | [Chantiers navals \(/secteurs-activites/chantiers-navals\)](#)

[Accueil \(/\)](#) / [Pêche \(/secteurs-activites/peche\)](#) / **Bar : l'Europe limite la taille minimale à 42 cm dès septembre (/secteurs-activites/peche/22395-leurope-lans)**



(http://revive.lemarin.fr/www/delivery/ck.php?oaparams=2__bannerid=195__zoneid=1__source=%7Bb0f5%3A%7D__cb=43af66e116__oadest=http%3A%2F%2Fwww.eneria.fr%2Fmotorisation%2Fapplications-marines%2F)



Bar : l'Europe limite la taille minimale à 42 cm dès septembre

le 02/07/2015

La nouvelle était attendue et redoutée par nombre de pêcheurs. Les 28 États membres de l'Union européenne ont adopté ce 2 juillet la proposition de la Commission visant à faire passer la taille minimale de capture du bar de 36 à 42 centimètres dans la zone nord, qui concerne la mer du Nord (centre et sud), la Manche, la mer d'Irlande et la mer Celtique (zones IVb,c, VIIa, VIId-h).

La Commission européenne avait proposé de réduire également cette taille pour les stocks des eaux ibériques et dans le golfe de Gascogne. **« Les États membres ont cependant fait remarquer l'absence de données fiables sur ces stocks »**, indique la Commission, qui va demander de nouveaux l'avis des scientifiques pour le bar de l'Atlantique sud et préconiser de nouvelles mesures en 2016.

Cette décision sera effective à partir du 1^{er} septembre 2015 et s'appliquera à tous les pêcheurs, plaisanciers et professionnels. Parmi ces derniers, les plus touchés seront les ligneurs spécialisés.

La décision fait suite à un ensemble de mesures pour la conservation du bar : interdiction temporaire de la pêche pélagique, fermeture de zones de pêche, limites mensuelles de captures... Elle intervient deux jours après la publication de *l'avis des scientifiques* (<http://www.lemarin.fr/secteurs-activites/environnement/22364-bar-lavis-scientifique-2015-confirme-le-declin-du-stock-nord>) du Conseil international pour l'exploration de la mer (Ciem). Celui-ci confirmait les fortes inquiétudes pour ce stock, avec des recrutements de juvéniles toujours très faibles, comme depuis 2008.

Trois griefs selon le CNPMEM

La réponse du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM) n'a pas tardé. Elle fait état de trois griefs : primo, **« cette mesure va engendrer des rejets, car certaines flottilles ne peuvent augmenter le maillage à cause du plan cabillaud »** fixant des quotas d'effort de pêche alloués à cette espèce. Le CNPMEM déplore ensuite un manque d'études sur **« les moyens sélectifs les plus appropriés »**. Et, surtout, le comité prévoit un **« impact socio-économique trop important : le CNPMEM demandait de la progressivité avec un passage à 40 cm dans un premier temps »**.

Seul motif de satisfaction des représentants de la pêche française : le **« statu quo pour le golfe de Gascogne »**. Une nouvelle que le CNPMEM s'empresse de tempérer en pointant que **« des efforts restent à produire pour cette zone, tant sur les données d'évaluation du stock que sur les mesures de gestion à long terme pour éviter le même scénario que dans le nord »**.

Bar, Taille Minimum, Captures, Mer Du Nord, Golfe De Gascogne, Pêche, Halieutique Et Biologie Marine, Nord-pas-de-calais/picardie, Normandie, Bretagne

Articles liés

Pêche au bar: les chalutiers pélagiques français remontés contre l'interdiction (/secteurs-activites/peche/20676-les-chalutiers-pelagiques-francais-remontes-contre-linterdiction-de)

Bar: le Comité national des pêches dénonce la « procédure d'exception » (/secteurs-activites/peche/20699-bar-le-cnpm-denonce-la-procedure-dexception)

Bar: le dispositif d'indemnisation officialisé (/secteurs-activites/peche/21009-bar-le-dispositif-dindemnisation-officialise)

Manche est: les nourriceries de sole protégées (/secteurs-activites/environnement/20863-manche-est-les-nourriceries-de-sole-protgees)

Bar: la flottille pélagique dénonce « une mesure discriminatoire » (/secteurs-activites/peche/20690-bar-la-flottille-pelagique-denonce-une-mesure-discriminatoire)



le marin (/)

Faits et chiffres ([/faits-et-chiffres](#))

La rédaction

Nos autres titres

(<http://www.pdm-seafoodmag.com> (http://www.infomer.fr/cultures_marines/accueil.html) [/cultures_marines.php](http://www.pdm-seafoodmag.com/cultures_marines.php))

(<http://www.chasse-maree.com/>)

L'économie dans l'Ouest avec

(<http://www.entreprises.ouest-france.fr/>)

[s légales \(/mentions-legales.html\)](#) [Publicité \(/publicites.html\)](#) [Contacts \(/contact\)](#) [Où trouver le marin \(http://www.trouverlapresse.com\)](#)

[Conditions générales de vente \(/conditions-generales-de-vente.html\)](#) [FAQ \(/faq\)](#)

